

Jean-Michel GUIGNIER
Commissaire de Justice
13 rue Général de Gaulle
38520 BOURG D'OISANS
Tél 04.76.80.02.77

jean-michel.guignier@huissier-justice.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT SEPT JANVIER

A la requête de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, société anonyme au capital de 546 601 552 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°542 097 902, dont le siège social est situé à Paris (75009), 1 boulevard Haussmann, venant aux droits de l'UCB par fusion absorption, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Laquelle me fait exposer préalablement par son Avocat, la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER, Avocats au Barreau de Paris :

« Qu'elle poursuit la vente aux enchères publiques des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur Derek Mc WHINNIE, constitués d'une construction dénommée Chalet le Sabot, sis à Oz en Oisans (38114), 40 route de l'Alpette. »

« Qu'afin de compléter le procès-verbal de description dressé par mes soins le 25 janvier 2024 il convient de faire établir un diagnostic du raccordement de cette construction aux réseaux collectifs des eaux usées et des eaux pluviales. »

« Que je suis requis à cette fin. »

Déférant à cette réquisition,

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE JUSTICE**

***Je soussigné, Jean-Michel GUIGNIER, Commissaire de Justice
à Bourg d'Oisans (Isère), y demeurant, 13 rue Général de Gaulle***

Rendez-vous préalablement pris Certifie m'être transporté ce jour à 10H00 à Oz en Oisans (38114), 40 route de l'Alpette, Chalet le Sabot.

Où étant, je rencontre Monsieur Gilles PINEL, technicien réseau, accompagné de deux collègues de l'exploitant du réseau d'assainissement collectif, la SAUR, intervenant pour le Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la basse Romanche.

Où étant, je procède comme décrit ci-après.

La construction est couverte d'une toiture à deux pans, dont les bas de pentes sont dépourvus de chéneaux et de tout dispositif de collecte des eaux pluviales.
(photo. n°1 et 2)



La construction n'étant plus alimentée en électricité ni en eau, les intervenants de la SAUR ont du rechercher les réseaux extérieurs d'assainissement et leurs collecteurs, avant de vérifier que le regard en limite de propriété est bien raccordé aux écoulements d'eaux usées apparents dans la construction.

En frappant sur ces écoulements, par résonance, ils me confirment le bon raccordement de ces installations jusqu'au collecteur installé en limite de propriété, et donc le raccordement de cette construction au réseau collectif d'assainissement.

Ils me remettent ultérieurement le formulaire inséré en page suivante.

Mes constatations étant terminées, j'ai refermé les locaux avant de quitter les lieux.

 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE L'OISANS ET DE LA BASSE ROMANCHE Régie d'assainissement collectif 1, Bis Rue Humbert 38520 LE BOURG D'OISANS TEL : 04 76 11 01 09 a.paoli@ccoisans.fr / q.bonnardi@ccoisans.fr
FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (valable 5 ans) Le montant du contrôle au 1^{er} janvier 2025 est de 159€ HT facturé par le SACO (Voir délibération du 7 janvier 2025)
Le demandeur (à renseigner par le demandeur)
Nom / Raison sociale : Jean-Michel GUIGNIER – Commissaire de Justice Adresse : 13 rue Général de Gaulle 38520 BOURG D'OISANS Tél : 06 63 31 62 63 Mail : jean-michel.guignier@huissier-justice.fr Agissant en qualité de : Mandataire de BNP PARIBAS
Date de la demande : 17 JANVIER 2025
Si besoin : Personne à contacter pour réaliser le contrôle : JM GUIGNIER Tél : 06 63 31 62 63
La facture est à adresser à : <input checked="" type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Autre (préciser et fournir un accord écrit)
Le propriétaire (si différent du demandeur)
Nom / Raison sociale : Derek MC WHINNIE Tél : inconnu Mail : inconnu
Le bien (à renseigner par le demandeur)
N° et Adresse : 40 route de l'Alpette – Chalet Le Sabot Lieu-dit/Résidence : CP + Commune : 38114 OZ Références cadastrales (Section/Parcelle) : Section AD numéros 194 et 202 à 38114 OZ Nature du bien : <input type="checkbox"/> Copropriété de logements <input type="checkbox"/> Commerce <input checked="" type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Le Contrôle (à remplir par l'agent)
Boîte de branchement accessible <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Bon écoulement des eaux usées <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Séparation eaux usées / eaux pluviales <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Inversion eaux usées / eaux pluviales <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CONFORMITÉ <input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Conforme avec réserves <input type="checkbox"/> Non conforme
Contre-visite nécessaire <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Observations
 SAUR 3 Ch. du Buis d'en Haut 3850 Le Bourg d'Oisans
Visa Agent GP+VR+EL Date : 27/01/2025
Contre-visite Pour tout conseil technique sur les travaux à réaliser, merci de contacter le SACO Pour prendre rendez-vous pour la contre-visite, merci de contacter l'agent qui a réalisé le contrôle
Observations sur la contre-visite
Visa Agent (Contre-visite) Date :

Deux photographies numériques et le formulaire de contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif sont insérés dans le présent acte.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat, sur 3 feuilles, pour servir et valoir ce que de droit.

Coût définitif TTC incluant les débours engagés : Quatre cent soixante douze euros et quatre vingts centimes.

Coût TTC en euros

Honoraire	255,00
Sous total hors taxes	255,00
T.V.A. 20 %	51,00
Débours diagnostic assainissement	190,80
TOTAL T.T.C.	496,80 €

